



**ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION SUR LA ROUTE
DU PETIT-BOIS**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
N° 2026-13
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R 610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande en date du 5 mars 2026 par laquelle la « société Signaux Girod Est, 89 Allée des Cerisiers – 74300 THYEZ » sollicite l'autorisation d'utiliser le domaine public, pour réaliser l'entretien et la création de marquage de peinture des arrêts de bus de la commune situés au Poëx / Petit-Bois, agissant pour le compte de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la Route du Petit-Bois pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Durant la période comprise entre le 5 mars 2026 et le 15 mars 2026 inclus, la circulation sera alternée sur la Route du Petit-Bois depuis le carrefour formé par la Route des Poëx jusqu'à l'intersection formée par le Chemin des Poëx (signalisation STOP), se faisant par demi-chaussée, au droit des arrêts de bus.

Article 2 :

Les prescriptions mentionnées ci-dessus seront signalées par des panneaux réglementaires ou feux tricolores mis en place par l'entreprise SIGNAUX GIROD.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise SIGNAUX GIROD.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à l'entreprise SIGNAUX GIROD, aux services techniques de la commune, la CCPMB Transports Scolaires, TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 5 mars 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 06/03/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 06/03/2026



Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr